



GUIDE DES BONNES PRATIQUES POUR L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ZONE NON AGRICOLE À LA RÉUNION



UN PROJET DE LA FDGDON, L'EPLFPA, L'UNEP, LA SAPEF, DANS LE CADRE DU PLAN ECOPHYTO



Comité Régional d'Orientation et de
Suivi du plan Ecophyto, 6/04/2016

Guide illustré

C. Brunet & C. Ferrand

EPLFPA/CFPPA de Saint Paul

Victor Duffourc,

FDGDON Réunion



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE
Île de la Réunion



Sapef Paysage



Un outil technique pour « Mieux traiter »

- Contexte phytosanitaire à la Réunion, problématique en ZNA
 - Impacts environnementaux et enjeux sanitaires
- Un besoin en accompagnement pour les professionnels NA
 - Etat des lieux, mobilisation de la « filière »,
 - Charte « pour des collectivités réunionnaises sans pesticides »
- Avant le Zéro phyto, « Mieux traiter »
 - Mise au point réglementaire
 - Transmettre et expliquer les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires

Construction du Guide

1^{ère} étape d'un guide d'entretien des EV

- Fiches techniques illustrées / Fiches pratiques
- Mis en ligne (*+édition 2016 pour accompagner le N1*)
- Il sera complété par de nouvelles fiches techniques sur les pratiques et solutions alternatives

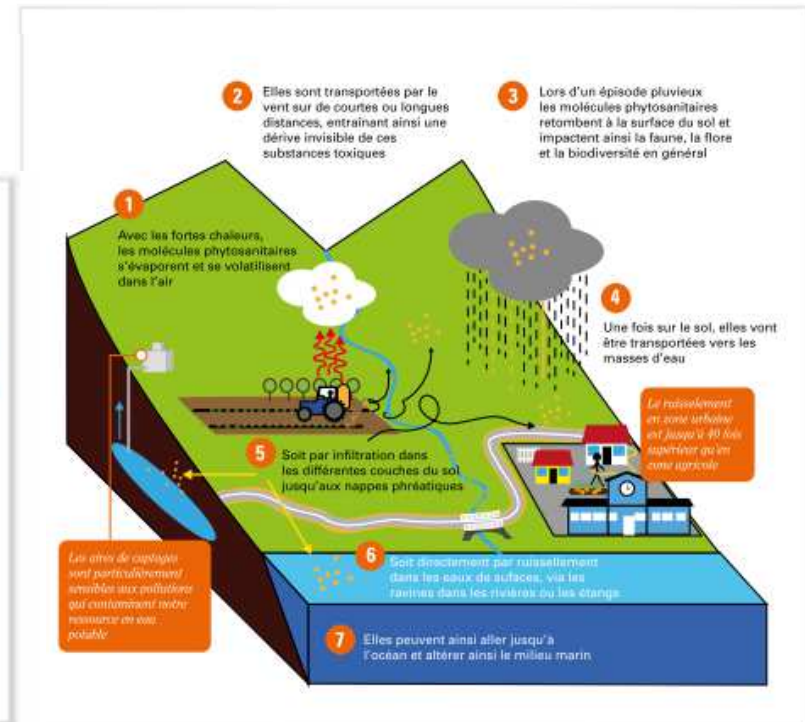
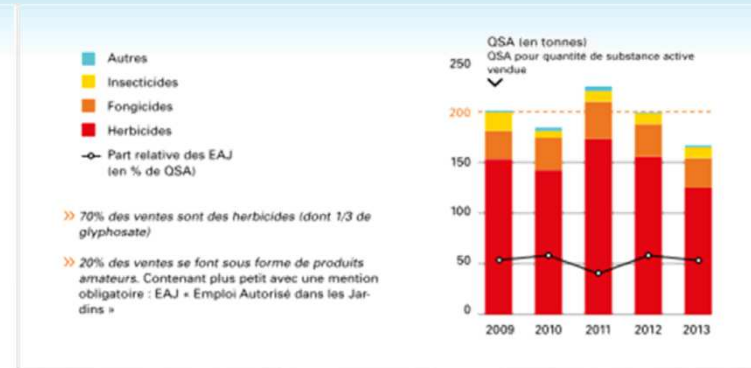
44 pages, format A4

3 grandes parties

- Produits phytosanitaires : impacts et enjeux
- Connaître son produit et les règles d'utilisation
- Recommandations AVANT, PENDANT et APRÈS traitement

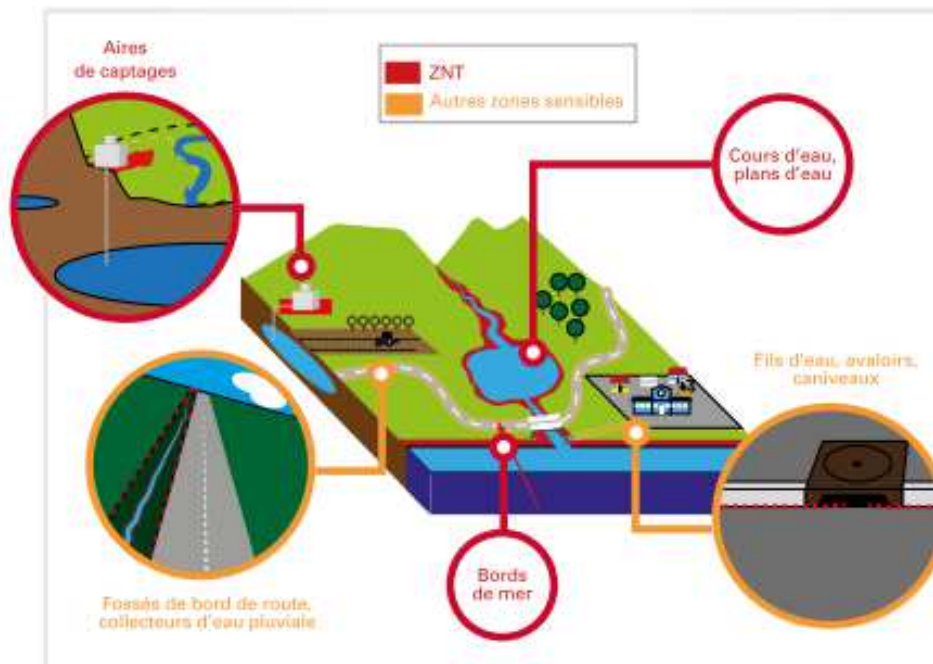
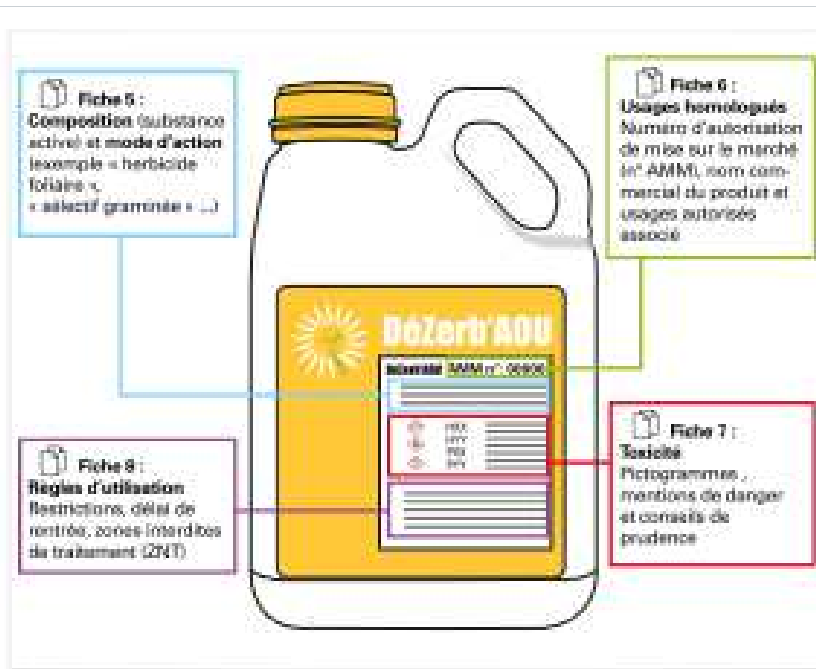
Outils de sensibilisation

- Usages phyto à la Réunion
- Les enjeux
 - ✓ Risques pour la santé
 - ✓ Impacts environnementaux



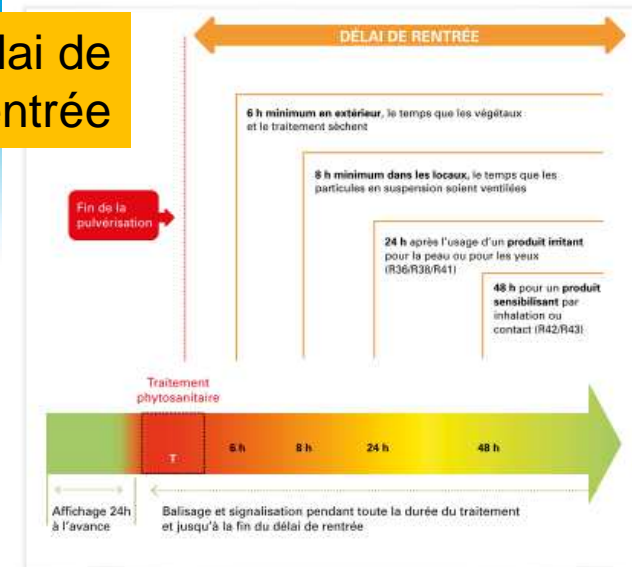
Informations techniques

- Bien lire une étiquette
- Identifier les zones à risques
- Les différents types de buses



Rappels réglementaires

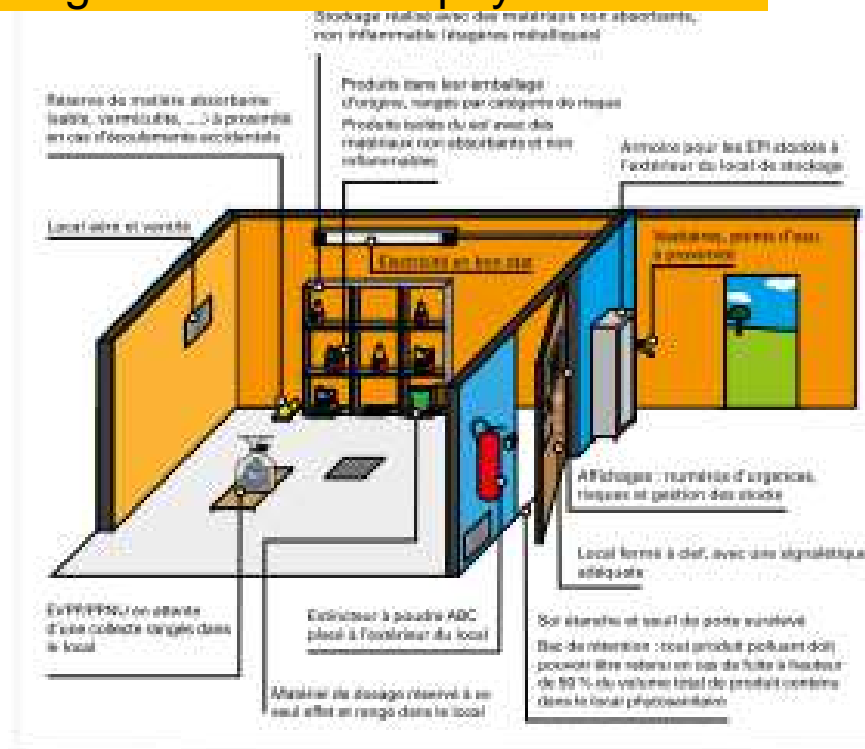
Le Délai de rentrée



Evolution des Pictogrammes

ANCIEN	NOUVEAU	DESCRIPTION
		PRODUITS TOXIQUES pouvant présenter un danger pour la santé ou entraîner la mort en cas d'inhalation, d'ingestion ou d'absorption cutanée. Exemples : produits hivernaux contenant du méthanol comme certains antigels ou dégivrants.
		PRODUITS CORROSIFS ou caustiques pour la peau et les muqueuses en cas de contact. Ils peuvent provoquer de graves brûlures. Exemples : les déboucheurs et détartrants concentrés.
		PRODUITS INFLAMMABLES pouvant s'enflammer facilement au contact d'une flamme ou d'une étincelle, ou sous l'effet de la chaleur. Exemples : white spirit, acétone, lubrifiants et peinture en aérosol (contenant des solvants inflammables)
		PRODUITS COMBURANTS contenant une grande quantité d'oxygène et pouvant provoquer la combustion de substances inflammables ou combustibles. Exemples : ce sont des produits réservés aux professionnels. On ne les trouve pas en supermarchés.
		PRODUITS EXPLOSIFS pouvant exploser au contact d'une flamme, d'un choc, ou sous l'effet de la chaleur ou de frottements. Exemples : feux d'artifice.
		PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT présentant un risque pour les organismes lorsqu'ils se retrouvent dans la nature. Ils peuvent être mortels pour les poissons ou les abeilles. Exemples : certains produits phyto-pharmaceutiques.
		PRODUITS IRRITANTS/NOCIFES pouvant causer des démangeaisons, des rougeurs ou des inflammations en cas de contact direct, prolongé ou répété. Exemples : produits de vaisselle et tablettes pour lave-vaisselle.
		DANGEREUX POUR LA SANTÉ À LONG TERME Ces produits peuvent être cancérigènes, affecter la fertilité ou l'embryon ou encore provoquer des lésions aux organes. Exemples : thinners (diluants pour peintures).
		RÉCIPENT SOUS PRESSION Ces produits sont conservés sous pression. Exemples : les bouteilles d'oxygène.

Organiser son local phytosanitaire



Fiches pratiques

Fiche étalonnage

Identification de l'agent

Nom : Prénom :

Identification du matériel utilisé et résultats d'étalonnage

Identification du pulvérisateur : Volume de la cuve : Litres
 Type de buse : à miroir à fente Pression à bar

Calcul de la surface de mouillage avec 1 litre

1. Mettre 1 litre d'eau claire dans le pulvérisateur
2. Pulvériser toute l'eau sur une surface sèche permettant de visualiser le trace (béton, gravier) en avançant à la vitesse habituelle jusqu'à la panne sèche
3. Mesurer la surface mouillée (longueur x largeur)

Exemple : avec 1 L je pulvérise 30 m de long sur une largeur de pulvérisation de 0,5 m
 La surface de mouillage est donc de $L \times l = 30 \times 0,5 = 15 \text{ m}^2$

Surface mouillée = $L \times l = \dots \times \dots = \dots \text{ m}^2$
 Avec 1 litre, je peux traiter $\dots \text{ m}^2$

Calcul de la surface pouvant être traitée avec un pulvérisateur plein

Capacité de mon pulvérisateur plein C = Litres

4. Calculer la surface pouvant être traitée avec un pulvérisateur plein

Exemple : avec un pulvérisateur de 18 litres,
 la surface que je peux traiter est = $18 \text{ L} \times 15 \text{ m}^2 = 270 \text{ m}^2$

$S = \dots \times \dots = \dots \text{ m}^2$
 Avec un pulvérisateur plein, je traite $\dots \text{ m}^2$

Volume pulvérisé à l'hectare

5. Rappeler ce volume à l'hectare

Exemple : Avec 1 litre je peux pulvériser ma bouteille sur une surface de 15 m².
 Alors pour une surface de 1 ha (10 000 m²).
 Je pulvériserai $1 \times 10\,000 / 15 = 666,7$ litre de bouteille de traitement

1 L = 15 m²
~~1 L = 10 000 m²~~
 1 L = 666,7 m²

$\frac{1 \times 10\,000}{\dots} = \dots \text{ L/ha}$
 Avec le pulvérisateur n°, je traite à raison de $\dots \text{ L/ha}$

Procédure d'habillage



1 Mettre les gants sur des mains propres et sèches



2 Enfiler la combinaison



3 Puis les bottes



4 Recouvrir les manchettes des gants et les bottes avec la combinaison



5 Enfiler la capuche



6 Si nécessaire mettre le masque et les lunettes

Application de produits phytosanitaires sur cette zone

Date de traitement :

Produits utilisés :

Accès interdit au public

jusqu'à : / / à h....

ÉCOPHYTO
ZNA RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS



epi saint-paul



Merci de votre attention

Action pilotée par le ministère en charge de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ecophyto.



ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS